Communiqué de presse

Le 9 septembre 2024

Variétés anciennes de légumes : Une journée commune GEVES/SEMAE pour favoriser la maintenance

Le 16 juillet dernier sur la station GEVES de Cavaillon, des représentants d'établissements semenciers impliqués dans la maintenance et la diffusion de variétés anciennes de légumes ainsi que des représentants de SEMAE et du GEVES ont échangé sur les composantes réglementaires, techniques et financières permettant de maintenir ou d'inscrire au Catalogue officiel ces variétés dotées d'une valeur patrimoniale forte.

Avec plus de 300 variétés anciennes légumières inscrites au Catalogue officiel français et des prises de renseignements pour en retrouver et en diffuser d'autres, jardiniers et maraîchers disposent d'un nombre conséquent de variétés, régulièrement contrôlées via les essais au GEVES, qu'ils ont l'habitude de cultiver et/ou qui présentent une valeur patrimoniale forte.

Classées par ordre alphabétique

Les variétés anciennes ont été inscrites, pour une majorité d'entre elles, dès l'ouverture du Catalogue officiel français en 1952 en listes a et b. La création du registre annexe des variétés anciennes pour amateur en 1997, avec quelque 250 variétés, a permis d'élargir le nombre de variétés anciennes avec un minimum de contrôles officiels. En 2012, elles ont été majoritairement transférées dans la liste d, créée via une directive communautaire, dont l'usager principal est le jardinier amateur qui dispose de près de 300 variétés (variétés anciennes et contemporaines). Créée également en 2012, la liste c compte près d'une dizaine de variétés anciennes menacées d'érosion.

Contacts

Emeline TESSIER FREMERY
Direction de l'Animation Filière
Secrétaire Générale
Section semences potagères et florales
section.potageres@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Au-delà des échanges entre différents opérateurs impliqués dans la maintenance et l'inscription de variétés anciennes légumières, cette journée du 16 juillet a permis de présenter et d'aborder les modalités réglementaires mises en œuvre pour l'inscription et les contrôles officiels réalisés dans le cadre de cette maintenance. Les participants ont également pu discuter entre eux sur le terrain tout en visitant les essais de contrôle de maintenance de tomates et de courges.

SEMAE à l'origine du lancement du « Fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public »

Les modalités financières liées à l'inscription et de soutien à la maintenance représentent un volet significatif pour de telles variétés dont la taille de marché peut varier très significativement selon la variété. Dans ce cadre, SEMAE a présenté le bilan des variétés soutenues depuis le lancement du Fonds dédié à la maintenance des variétés anciennes en 2020 par la section semences potagères et florales, qui concernent à la fois les variétés en cours d'inscription et les variétés déjà inscrites. Sur les 182 dossiers déposés, un peu plus de 70 ont bénéficié du soutien financier de SEMAE pour 29 espèces potagères différentes. Le GEVES a également pu établir un bilan de gestion des variétés anciennes inscrites en listes a, b, c et d et de celles menacées de radiation.

La notion de valeur patrimoniale, d'identification et de sauvegarde de variétés anciennes menacées de radiation était au cœur des débats. L'URGC (Union des ressources génétiques du Centre-Val-de-Loire) a présenté certaines opérations de valorisation des variétés potagères locales par l'expérimentation maraîchère, en présentant l'exemple de la courge Sucrine du Berry. Enfin, SEMAE a mis en avant les actions lancées par la Section Diversité des semences depuis sa création.

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1er producteur européen (402.760 ha) et le 1er exportateur mondial (1,9 Md€). Elle génère 11.000 emplois directs.